

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2017

**DELIBERATION N° DEL094-17**

L'an deux mille dix-sept, le 11 décembre à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 5 décembre 2017, s'est réuni à la mairie  
en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEA,  
C. FERRACIOLI, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. TISON, et MM. R. BAH, T. BARRAL, J.M. BERINGUIER,  
P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J.-P. GABBERO, J. PAVAN, C. SERGENT, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

M<sup>me</sup> GERACI Marianne (Pouvoir à Gisèle Le Cloarec, en date du 11 décembre 2017)  
M. MORIN Georges (Pouvoir à Habib El Gares, en date du 11 décembre 2017)  
M. PERRIER Yves (Pouvoir à Jean-Paul Gabbero, en date du 7 décembre 2017)  
M. DUSSERRE Andy (Pouvoir à Pierre Verri, en date du 11 décembre 2017)  
M<sup>me</sup> ROULAND Chloé (Pouvoir à Daniel Finazzo, en date du 10 décembre 2017)  
M<sup>me</sup> AMBREGNI Nadège (Pouvoir à Alberte Bonnin-dessarts, en date du 11 décembre 2017)

**Absents excusés :**

M. Stéphane DUBOIS  
M<sup>me</sup> Gisèle GONZALEZ

M. PAUL BERTHOLLET A ÉTÉ ÉLU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

**OBJET : Modification partielle du tableau des effectifs.**

**Rapporteur : Pierre VERRI**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier comme suit le tableau des effectifs :

1/ au titre des avancements de grade :

<b><i>Suppressions de postes</i></b>	<b><i>Créations de postes</i></b> <i>(si aucune précision de temps = temps complet)</i>
deux postes d'adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe créés par délibérations du 17/12/2012 et du 24/06/2013	deux postes d'adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe au 1 <sup>er</sup> janvier 2017
un poste d'adjoint technique à temps non-complet (31h30) créé par délibération du 22/09/2003	un poste d'adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet (31h30) au 1 <sup>er</sup> janvier 2017

un poste d'adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe créé par délibération du 17/12/2012	un poste d'adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe au 1 <sup>er</sup> janvier 2017
un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe créé par délibération du 28/11/2011	un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe au 1 <sup>er</sup> janvier 2017

2/ au titre d'un reclassement :

Suite au reclassement d'un agent sur un grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, il est proposé de supprimer un poste d'agent de maîtrise créé par délibération du 28/11/2011.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de procéder à la modification partielle du tableau des effectifs,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2017, au chapitre 012 « Charges de personnel ».

Conclusions : la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 11 décembre 2017.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pierre VERRI.